

ORDONNANCE NUMÉRO

OCA18-(C-4.1)-006

Règlement sur la circulation et le
stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1)

À la séance du 5 juin 2018, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

La mise à sens unique de la circulation dans le sens anti-horaire des trois ronds-points de l'avenue du Fief-Carion

D'autoriser la modification de la signalisation existante pour tenir compte de la circulation à sens unique de ces ronds-points;

De conserver toute autre signalisation existante.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Charles-Hervé Aka
Secrétaire d'arrondissement

Adoption à la séance du conseil d'arrondissement 5 juin 2018.
Entrée en vigueur le 12 juin 2018
